



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

**RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/20**  
**La forêt - Nouvelles relations avec le gouvernement**

**CONSIDÉRANT** que les forêts publiques et privées sont une ressource inestimable pour le Québec, qu'elles définissent en bonne partie l'occupation du territoire, qu'elles sont essentielles à la vitalité économique de plus de 200 communautés et qu'elles permettent à plus de 60 000 personnes de gagner leur vie;

**CONSIDÉRANT** les feux de forêt historiques qui ont eu lieu à l'été 2023;

**CONSIDÉRANT** une conjoncture défavorable à l'atteinte des objectifs à court terme de la Stratégie nationale de production de bois du gouvernement du Québec qui vise à augmenter le volume de bois récolté et que les effets de cette conjoncture auront des impacts considérables sur la vitalité des communautés forestières;

**CONSIDÉRANT** le document de réflexion que le Forestier en chef du Québec a publié le 5 septembre 2023 dans lequel il recommande plusieurs changements importants pour la gestion de l'aménagement des forêts québécoises;

**CONSIDÉRANT** le rôle incontournable des forêts québécoises dans la lutte aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT** le constat général sur les moyens de la SOPFEU quant à sa capacité de prévoir et de réagir à des feux de forêt de l'ampleur de ceux qu'a connus le Québec en 2023;

**CONSIDÉRANT** que les communautés forestières sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

**CONSIDÉRANT** qu'une régionalisation nettement plus importante et une véritable décentralisation sont nécessaires pour que la gestion des forêts soit réellement représentative des intérêts des communautés locales et régionales;

**CONSIDÉRANT** que le régime forestier actuel comprend plusieurs leviers de régionalisation de la gestion durable des forêts qui n'ont jamais été mis en œuvre à leur plein potentiel;

**CONSIDÉRANT** que ces leviers sont importants pour l'affirmation du rôle central des élus-es locaux, garants de l'intérêt général dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déployer une participation locale et régionale des municipalités à la gestion du territoire public en étendant le concept de forêt de proximité à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la notion des forêts de proximité est un pas important pour l'affirmation du rôle central des élus-es locaux, garants de l'intérêt général dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter** le document d'orientation politique " LES COMMUNAUTÉS QUÉBÉCOISES ET LA GESTION DE LA FORÊT" proposé par le comité des communautés forestières de la FQM dont les principales recommandations sont les suivantes :

- Donner aux communautés un pouvoir décisionnel lié à la gestion et à la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire public, ainsi qu'accroître une décentralisation de l'ensemble des instances qui permettra aux municipalités locales et régionales de participer activement au développement des territoires forestiers;



- Procéder rapidement à une évaluation indépendante des processus de consultation et de planification prévus à Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier pour mesurer l'écart entre la volonté exprimée par le législateur et la pratique actuelle;
- Mettre en place une initiative concertée de recherche, associant des experts reconnus du domaine, afin de développer promptement de nouveaux programmes de recherche sur la vulnérabilité des forêts dans un contexte de changements climatiques, pour assurer le succès de ces travaux, le gouvernement du Québec, à titre de gestionnaire des forêts du domaine de l'État, devra assumer le leadership de cette initiative, voir à un financement adéquat et coordonner les travaux avec les communautés forestières;
- Améliorer la capacité d'action de la SOPFEU pour qu'elle soit plus en mesure d'œuvrer en cas de crises similaires à ce que les communautés forestières ont connu en 2023 en :
  - Améliorant ses modèles de prévision des feux de forêt;
  - Augmentant ses moyens en ressources humaines et matérielles de luttés contre les feux de forêt;
- Que les habitats du caribou forestier et montagnard qui seront éventuellement protégés, soient parmi ceux qui offrent les meilleures chances de contribuer au rétablissement de l'espèce;
- Que la stratégie de protection de l'habitat du caribou s'accompagne d'un fonds de compensation dédié aux MRC des régions visées et que la nature et la hauteur de ce fonds soient à la mesure des sacrifices économiques consentis.
- D'intégrer un volet favorisant la construction en bois dans le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), de bonifier et pérenniser le programme d'innovation en construction bois (PICB).

**Adoptée à l'unanimité**

### CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire